

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021**

**N° 2021-020**

**Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUIILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Bruno GUITTARD, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ROY.

En exercice : 22  
Présents : 18  
Votants : 21

**Excusés :**

Nicole BRUANDET, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Sébastien GALERON.

**Pouvoirs :**

Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.  
Valérie LABOUACHRA à Joël GIRARD  
Jean-Marc MASSE à Éric DODET.

**Secrétaire auxiliaire :** Adeline BOIZARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel (départs, arrivées, réussites concours et examens professionnels, avancements de grade et promotion interne...), il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

D'une part, s'il est nécessaire de fermer le poste d'Attaché territorial (fonctionnaire) suite à la mutation du responsable des marchés publics, il est également nécessaire d'ouvrir deux postes sur le grade de rédacteur (un titulaire et un contractuel) dans l'optique de son remplacement.

D'autre part, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Laurence SELOSSE, agent de la Commune peut prétendre à un avancement de grade en raison de son ancienneté. En raison de la qualité de son travail et de son engagement, il est envisagé de la nommer au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 24 avril 2021 raison pour laquelle il est nécessaire de créer un poste sur ce grade.

#### **Pour résumer :**

##### Création

- 2 postes sur le grade de rédacteur territorial (1 titulaire et 1 contractuel),
- 1 poste sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

##### Suppression

- 1 poste sur le grade d'attaché territorial (titulaire)

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe et arrêté à la date du 26 mars 2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.



**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

A Saint-Ay, le

**29 MARS 2021**

Le Maire,



**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

